Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_29-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ACTIONS SOCIALES - ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Les orientations budgétaires 2026 proposent d'augmenter de 1 % le montant des subventions aux associations, ce qui correspond au taux d'inflation 2026.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder les montants, ci-dessous, aux associations du secteur social pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_29-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

	Domaine d'action de l'association	Associations ayant déposé une demande de subvention pour 2025	Subventions 2025	Propositions 2026
1	HANDICAP	Adapei les Papillons Blancs	113,03 €	114,16 €
2	HANDICAP	FNATH – Fédération Nationale des accidentés du Travail et Handicapés	134,41 €	135,75 €
3	HANDICAP	APAJH – Association Pour Adultes Handicapés	52,06 €	52,58 €
4	HANDICAP	Parents et Amis du Foyer de Vie « le Chêne »	214,95 €	217,09 €
5	HANDICAP	APF – France Handicap	153,00 €	154,53 €
6	SANTE	ARLMVB – Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	61,20 €	61,81 €
7	SANTE	Association fédérée pour le don du sang bénévole de Lanester	150,20 €	151,70 €
8	SANTE	Pôle d'entraide neurologique du Pays de Lorient	150,50 €	152,00 €
9	SANTE	VMEH – Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	103,02 €	104,05 €
10	SANTE	Rêves de clown	104,04 €	105,08 €
11	SANTE	Aides	153,00 €	154,53 €
12	SANTE	Autism'aide 56	150,00 €	151,50 €
13	SANTE	Oreille et Vie	57,34 €	57,91 €
14	SANTE	Atout Cœur	58,99 €	59,58 €
15	SANTE	Croix Rouge Française	101,33 €	102,34 €
16	SANTE	Alcool Accompagnement Prévention (ex Alcool Assistance)	104,05 €	105,09 €
17	SANTE	Ligue Contre le Cancer	150,00 €	151,50 €
18	SOCIAL	Loisirs et solidarité des retraités	150,00 €	151,50 €
19	SOCIAL	AFP – Aide Familiale Populaire	292,00 €	294,92 €
20	SOCIAL	Les Restaurants du Cœur	676,33 €	683,09 €
21	SOCIAL	UNAFAM – Union Nationale des Familles et Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques	55,07 €	55,62 €
22	SOCIAL	Banque Alimentaire du Morbihan	50,07 €	50,57 €
23	SOCIAL	Bateau Bleu – Accueil des Familles des Détenus au Centre Pénitentiaire de Ploemeur	100,13 €	101,13 €
24	SOCIAL	Secours Catholique	676,33 €	683,09 €
25	SOCIAL	Vacances et Familles	104,05 €	105,09 €
26	SOCIAL	ARIF – Assistance et Recherche dans l'Intérêt des Familles	104,05 €	105,09 €
27	SOCIAL	GEM – Groupe d'Entraide Mutuelle l'Escale	100,13 €	101,13 €
28	SOCIAL	JALMALV – Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie	156,08 €	157,64 €
29	SOCIAL	Club de l'Amitié	728,35 €	735,63 €
30	SOCIAL	UDAF 56 – Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan	102,00 €	103,02 €
31	SOCIAL	Secours Populaire	676,32 €	683,08 €
		TOTAL	**5 982,03 €**	**6 041,80 €**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_29-DE

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 6574.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-22,

Vu l'avis favorable de la commission des actions sociales, parentalité-santé, relations intergénérationnelles du 26 janvier 2026,

Considérant l'activité des associations concernées au service de l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE les subventions 2026 aux associations comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal



